



Litige avec un huissier de justice

Par **Marion69**, le **16/11/2022** à **13:40**

bonjour, le 15 novembre 22 j'ai appris par ma banque qu'une saisie attribution a été faite sur mes comptes en date du 2 novembre

Quand j'ai appelé le huissier en charge de mon affaire, elle me dit qu'un huissier c'est déplacé à mon domicile mais n'a trouvé personne. Hors je suis chez moi toute la journée et ce jour j'avais du monde chez moi, je lui demande donc si un acte de passage a été déposé, elle me répond très vaguement sans être sur de sa réponse et me dit " De toute façon un courrier vous a été envoyé" J'ai donc bien reçu le courrier en question ce jour le 16 novembre 2022, mais aucun procès verbal ne m'a été remis, deux paiements sont intervenus un avant cette saisie et un autre après exactement le 4 novembre.

J'ai également reçu aucune demande d'injonction de payer, j'ai juste reçu un mail de proposition à l'amiable en Juillet, le 28 octobre prouvé par mail, on me confirme qu'un accord est possible et le 2 novembre un blocage est fait, je n'ai pas été informé de mon droit de contestation et je n'ai pas l'adresse du juge à qui j'ai envoyé le courrier. J'ai dû regarder sur internet les possibilités que j'avais.

ma question est donc : ai-je un recours ou le huissier est dans son droit ?

Par **P.M.**, le **16/11/2022** à **15:40**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez déménagé car si c'est le cas, la signification de l'injonction de payer a pu être faite à votre ancienne adresse à l'époque où elle a été délivrée...

Il est difficile de vous répondre autrement sans savoir exactement ce que vous avez reçu...

Vous pourriez vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste en mesures d'exécution....